

# COMPTE-RENDU – COMITE DE SUIVI FAYOLLE

## RENCONTRE #1- 15 MARS 2023

|                   |  |
|-------------------|--|
| <b>Date :</b>     | 15 mars 2023   |
| <b>Durée :</b>    | 18h30 à 20h20  |
| <b>Lieu :</b>     | Salle communautaire de Cléricy - 934, rue de Cléricy (Rouyn-Noranda) et aussi en rencontre virtuelle via Teams (réunion enregistrée)   |
| <b>Présents :</b> | Carol Boucher, citoyen de Cléricy<br>Maurice Mignault, citoyen de Mont-Brun<br>Richard Grégoire, citoyen et chasseur<br>Catherine Beauchamp-Gagné, aménagiste-planification Ville de Rouyn-Noranda<br>Frédéric Bilodeau, directeur du Parc Aiguebelle<br>Francis Beauvais, membre du CA de la Chambre de commerce et d'industrie de Rouyn-Noranda<br>Stéphane Girard, conseiller municipal Ville de Rouyn-Noranda (présent au début de la réunion seulement, n'a pas participé aux votes)<br>Israël Gauthier, surintendant, IAMGOLD<br>Daniel Martel, chargé de projets, IAMGOLD<br>Steve Pelletier, directeur développement durable, IAMGOLD<br>Pascal Lafortune, conseiller aux communications, IAMGOLD<br>Stéphanie Lafrenière, Consultante<br>Sébastien Giroux, citoyen de Cléricy venu assister<br>Normand Giroux, citoyen de Cléricy venu assister |
| <b>Absents</b>    | Sylvester Trapper, agent de liaison Pikogan  |

***Ce compte-rendu a été validé par les membres du Comité avant d'être rendu public.***

La présentation, incluant l'ordre du jour, se trouve en annexe.

|  |  |
|--|--|
| <b>1. Mot de bienvenue, ordre du jour et accueil</b>   |  |
| M. Lafortune souhaite la bienvenue aux participants et procède à la présentation de l'équipe du projet Fayolle. L'ordre du jour est présenté et il y a la prise de présence des membres du comité.   |  |
| <b>2. Mise à jour du projet Fayolle et des communications avec les communautés d'intérêt à ce jour</b>   |  |
| M. Martel présente la mise à jour du projet. Il informe que le premier sautage a eu lieu hier (14 mars 2023) à 12h30. C'était un petit dynamitage réussi. À la limite de la zone d'évacuation, un petit son a été entendu mais il n'y a pas eu de secousse ressentie. Il explique qu'afin de limiter les impacts pour les poissons, les vibrations occasionnées par les dynamitages demeurent faibles. |  |
| <b>Interventions :</b>   | <p>1. Il est demandé par un participant si les capteurs de son ont été installés ?<br/>Réponse : M. Martel répond que les capteurs ont été installés afin de mesurer les pressions dans l'eau et la vitesse de propagation des ondes du dynamitage. Les capteurs permettent de savoir si l'onde de choc respecte les engagements. Les valeurs enregistrées sont nettement inférieures à la valeur à risque pour les poissons.</p> <p>2. Il est demandé par un participant quel est le volume dynamité par sautage et jusqu'où la diffusion des vibrations pourrait se rendre ?<br/>Réponse : M. Martel répond que c'est 12 000 tonnes par sautage. Il explique que plus on s'éloigne de la source, plus la vibration s'estompe, mais que la distance exacte est difficile à définir. Il est attendu que les vibrations ne se rendent pas au-delà des premières maisons, considérant les exigences envers la protection des poissons. Plusieurs capteurs sont en place et les valeurs mesurées se situent sous les valeurs à respecter.</p> |

|  |   |
|--|---|
|  | <p>3. Un participant demande de confirmer sa compréhension à savoir que les gens à proximité des dynamitages peuvent entendre un son, mais que plus loin on ressent la vibration ?<br/>Réponse : M. Martel explique qu'il est difficile de prévoir la distance exacte ressentie par les vibrations, que cela n'est pas une science exacte. En fonction du type de sol, la réponse est différente. Mais les informations recueillies à chaque sautage permettent de mieux connaître le roc et que plus on a de données, plus cela se précise.</p> <p>4. Il est demandé par un participant s'il est possible pour IAMGOLD d'annoncer les dynamitages ?<br/>Réponse : M. Martel répond qu'il y a une liste de distribution (courriels) pour annoncer les dynamitages et ce, la veille de ceux-ci. Les membres du Comité de suivi seront ajoutés à la liste de distribution.</p> <p>5. Un participant demande quel est le rayon d'évacuation ?<br/>Réponse : M. Martel répond que le rayon d'évacuation est de 500 mètres, et qu'il est défini en fonction du risque de projection de roches lors des sautages.</p>   |
| <p>M. Martel poursuit la mise à jour du projet en expliquant que jusqu'à la période estivale, les routes seront construites avec le roc stérile dynamité.</p>  |   |
| <b>Interventions</b>   | <p>1. Un participant demande si le transport de minerai débutera après la construction des routes ?<br/>Réponse : M. Martel répond que le transport de minerai se fera en fonction de la période de dégel et de l'état des routes en construction. Même sur le chemin privé, le transport de minerai cessera pendant le dégel. IAMGOLD s'est engagé à ne pas transporter de minerai pendant la période du dégel. Durant cette période, la stratégie sera de dynamiter et d'accumuler le roc stérile qui servira pour les matériaux de construction. Ensuite, au cours de l'été, le minerai sera dynamité puis transporté à l'usine.</p> <p>2. Il est demandé par un participant si le stérile est neutre et peut être utilisé pour la construction ?<br/>Réponse : M. Martel répond qu'effectivement le stérile est neutre et a les caractéristiques pour les matériaux de construction. Une autorisation a été délivrée par le MELCCFP (ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs) pour la valorisation des stériles. Le roc sera transformé puis mis à la disponibilité de la Ville de Rouyn-Noranda et du parc Aiguebelle. L'avantage de valoriser le roc comme matériau de construction est d'éviter l'aménagement d'une autre carrière. Toutefois, IAMGOLD devra démontrer ce que la valorisation des ces matériaux amènera comme augmentation du nombre de camions sur la route.</p> |
| <p>M. Pelletier poursuit la présentation en lien avec les communications avec les communautés d'intérêt. Il explique que les liens sont établis avec les ministères concernés et qu'il y a des échanges constants. Par ailleurs, IAMGOLD a mis en place un processus de gestion des signalements : il est possible de joindre 24h/24h une personne au site Westwood afin de prendre les plaintes et signalements. Un signalement a d'ailleurs été reçu concernant le transport et ce signalement a été géré suivant le processus en place. Finalement, des communications ont été faites avec les Premières Nations, soit la communauté de Pikogan. Donc ce sont les principales communications avec les parties prenantes, en incluant la rencontre avec le Comité de suivi de ce soir.</p>   |   |
| <p><b>3. Définition des règles de fonctionnement des membres (vote)</b></p>  |   |
| <p>M. Gauthier explique qu'il faut définir les règles de fonctionnement du Comité, établir les rôles et responsabilités, constituer officiellement celui-ci et définir son mandat. Le Comité est composé de 8 membres représentant les communautés d'intérêt en lien avec le projet. Il explique qu'IAMGOLD est là en tant qu'observateur et pour supporter et soutenir le comité, mais pas pour influencer. De plus, le Comité devra se rencontrer au moins 3 fois par année. L'exigence du MRNF (ministère des Ressources naturelles et des Forêts) est d'une rencontre par année, mais vue la courte durée du projet Fayolle, il a été convenu 3 réunions par année minimalement pour le Comité de suivi. Des rencontres supplémentaires pourront être tenues au besoin.</p> <p>Suivant les échanges entre les divers participants, il est convenu des points suivants comme règles de fonctionnement du Comité. Tous les membres présents ont approuvé ces règles :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 3 rencontres par année, et possibilité de rencontres supplémentaires lorsque requis ;</li> <li>• Chaque membre peut nommer un substitut. Le membre devra informer au moins 3 jours avant la tenue de la rencontre du Comité de suivi de son remplacement par son substitut ;</li> </ul> |   |

- Pour atteindre le quorum, 6 membres sur 8 doivent être présents à la réunion du Comité de suivi ;
- Pour qu'un vote soit considéré comme valide, 6 votes sur une possibilité de 8 sont requis. Si seulement 6 membres sont présents, les 6 doivent être d'accord avec la proposition pour que le vote soit valide.

#### 4. Établissement des rôles et responsabilités des membres (vote)

M. Gauthier propose Mme Lafrenière pour la prise de notes et la rédaction du compte-rendu. Le compte-rendu sera soumis demain ou après-demain aux membres du Comité pour commentaires et approbation. Les délais pour obtenir les commentaires seront courts car 15 jours après la réunion IAMGOLD doit rendre public le compte-rendu.

Les membres présents approuvent tous la proposition.

#### 5. Constitution officielle du comité

Le Comité de suivi est constitué de 8 membres qui représentent les différentes communautés d'intérêt :

- Carol Boucher, citoyen de Cléricy
- Maurice Mignault, citoyen de Mont-Brun
- Richard Grégoire, citoyen et chasseur
- Catherine Beauchamp-Gagné, aménagiste-planification Ville de Rouyn-Noranda
- Frédéric Bilodeau, directeur du Parc Aiguebelle
- Francis Beauvais, membre du CA de la Chambre de commerce et d'industrie de Rouyn-Noranda
- Stéphane Girard, conseiller municipal Ville de Rouyn-Noranda
- Sylvester Trapper, agent de liaison Pikogan.

Les représentants minimalement exigés par la Loi (*Loi sur les mines*) sont présents, soit un représentant du milieu municipal, un représentant du milieu économique, un citoyen et un représentant d'une communauté autochtone.

Les membres présents approuvent la constitution du Comité de suivi. De plus, il est convenu que chaque membre pourra désigner un substitut.

#### 6. Définition du mandat (vote)

Le rôle d'un Comité de suivi est encadré par la Loi, c'est ce qui est illustré dans l'encadré de la diapositive 7 :

- Un Comité de suivi est un mécanisme de concertation permettant d'impliquer le milieu dans le développement d'une activité minière
- Un des objectifs principaux est que l'ensemble des individus ou groupes potentiellement intéressés ou touchés par le projet puissent y participer et contribuer aux échanges
- Le comité se veut indépendant de notre organisation et sera libre d'orienter les sujets et sa constitution
- Le comité se veut un groupe ouvert aux échanges conviviales. Les compétences techniques dans le domaine minier est non requise
- Le comité est indépendant et soutenu par le promoteur.

En plus de cela, les participants approuvent l'ajout du rôle suivant :

- Le Comité de suivi a un pouvoir de suggestion ainsi qu'un rôle de relais de l'information et des préoccupations (vers le milieu et vers le Comité).

#### 7. Présentation des nouvelles exigences du bail minier et établissement du calendrier de rencontres (vote)

M. Pelletier présente les nouvelles exigences du bail minier. Le point principal étant de tenir 3 rencontres par année, minimalement. Une autre exigence concerne la communication avec les communautés d'intérêt. M. Gauthier précise que cela est fait via les réseaux sociaux et via des communications format papier.

|                        |  |
|------------------------|--|
| <b>Interventions :</b> | <p>1. Quelques suggestions sont amenées pour communiquer l'information au sein des membres du Comité : page Facebook privée, envoi de courriels, conversation Team.</p> <p>Il est convenu et accepté par les membres présents que l'information à partager au sein du Comité le sera via l'envoi de courriels. Si le Comité désire partager de l'information à la population, cela sera fait via les pages Facebook de Cléricy et de Mont-Brun.</p> <p>2. Un participant demande de quelle façon IAMGOLD informe actuellement la population d'une information importante (par exemple un gros sautage le lendemain) ?</p> <p>Réponse : Pour relayer rapidement une information, IAMGOLD informe la population via les pages Facebook de Cléricy et de Mont-Brun, qui sont bien consultées. Si le temps le permet, l'information est aussi distribuée à la population sous format papier.</p> |
|------------------------|--|

Le calendrier des rencontres est ensuite abordé. La prochaine rencontre se tiendra au site Fayolle et la 3<sup>e</sup> se tiendra à l'automne à Mont-Brun. La rencontre au site se tiendra en partie dans la roulotte de chantier et en partie au terrain. Seule la partie à la roulotte de chantier pourra être accessible à distance (via Teams). Un Doodle sera envoyé aux membres pour déterminer la date de la prochaine rencontre. Il est convenu que celle-ci se tiendrait avant le 24 juin, soit un mardi ou un mercredi soir.

### 8. Questions, commentaires, varia

|                        |  |
|------------------------|--|
| <b>Interventions :</b> | <p>1. Un participant demande si la réfection des ponts de Cléricy et de Mont-Brun impactera les activités ?</p> <p>Réponse : M. Martel répond que les tracés avaient été présentés, soit une boucle pour le transport. Si un pont est fermé, alors la circulation se fera en aller-retour sur le tronçon avec le pont accessible. Le nombre de camions serait alors doublé sur le trajet. Pendant la période de dégel, il n'y aura aucun transport de minerai. Après le dégel, les travaux de construction sur le rang 9-10 se poursuivront. La stratégie sera à redéfinir si la construction sur le rang 9-10 est retardée.</p> <p>2. Il est demandé si le rang 9-10 sera fermé au public ?</p> <p>Réponse : La circulation sera limitée aux utilisateurs-chasseurs. Une barrière a été commandée. Il n'y a qu'une seule voie alors on limite la circulation aux camions et pour les utilisateurs-chasseurs, c'est une question de sécurité. Les chasseurs auront des emplacements pour stationner.</p> <p>3. Un participant demande de recevoir une carte avec les tracés modifiés s'il y a une fermeture d'un pont.</p> <p>Réponse : Une carte sera acheminée.</p> <p>4. Un participant aborde une requête faite par M. Girard de la Ville de Rouyn-Noranda en début de réunion.</p> <p>Réponse : M. Girard sera contacté afin de confirmer l'objet de la requête.</p> <p>5. Il est demandé quelles seront les retombées pour les quartiers ? Quelles sont les limites monétaires attribuées aux projets ? Quels projets peuvent être soumis ?</p> <p>Réponse : M. Lafortune répond que des montants sont réservés pour les quartiers de Cléricy et Mont Brun, un budget est dédié. C'est le programme de dons et commandites. Les demandes doivent être acheminées à M. Lafortune. Un comité évalue les projets ainsi que les retombées et les coûts. Le milieu est invité à se concerter pour présenter les projets.</p> <p>6. Une préoccupation est exprimée en lien avec le risque d'introduction de l'alpiste roseau (une espèce exotique envahissante) au parc Aiguebelle.</p> <p>Réponse : M. Martel explique qu'une gestion de l'alpiste roseau sera faite afin d'empêcher l'introduction de la plante dans le parc Aiguebelle lors du transport de stériles valorisés. Les colonies sont identifiées au site, et lorsque des travaux sont requis dans ces secteurs, les plantes sont retirées et enfouies sous la halde. La machinerie sera aussi nettoyée. Avant de commencer le transport de matériel au parc, une attention particulière sera apportée.</p> |
|------------------------|--|

Pour terminer, M. Lafortune présente les moyens de communication avec IAMGOLD (adresse courriel et numéros de téléphone).

M. Gauthier explique que le numéro pour les plaintes et signalements permet de joindre un agent de sécurité à la guérite de Westwood. M. Pelletier précise que l'agent de sécurité a toujours accès à des personnes de garde dans tous les domaines, 24h/24h.

**Points de suivi :**

- IAMGOLD ajoutera les membres du Comité à la liste de distribution pour annoncer les sautages ;
- IAMGOLD acheminera un lien Doodle pour camper la date de la prochaine rencontre ;
- Le Compte-rendu sera acheminé aux membres du Comité pour commentaires et approbations, et le délai pour leur retour leur sera précisé. Le compte-rendu sera ensuite rendu public par IAMGOLD (site web) ;
- IAMGOLD acheminera une carte avec les trajets de circulation modifiés s'il y a une fermeture d'un pont ;
- Joindre M. Girard pour préciser les emplacements où il souhaiterait ajouter un lampadaire et un panneau d'arrêt.

|                     |                 |
|---------------------|-----------------|
| Prochaine réunion : | Date à définir. |
|---------------------|-----------------|